

République Française
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ Séance du 30 juin 2026 ☞

L’an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25/06/2026, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Absents excusés : 03
Pouvoirs : 02 (CAVET Elise ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume)
Votants : 14
Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne

Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent	
GERVAIS André	✓	GERVAIS Jean-Claude	✓	JACQUARD Thierry	✓
VELAT Jocelyne	✓	BONDAZ Viviane	✓	CHARDON Brigitte	✓
PAPI Guillaume	✓	OBERSON Jean-François	✓	GUILLERON Audrey	✓
MAURE Nadine	✓	MAURE Céline	✓	HAY Matthieu	✓
JADOT Jean-Noël	✓	CAVET Elise	✓	LAFFONT Florent	✓

DELIBÉRATION N° 78_2026 ADOPTÉE à l'Unanimité	Délibération portant modification du tableau des effectifs
--	--

Rapporteur : M. PAPI

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

M. PAPI précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
 Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

CONSIDERANT plusieurs mouvements de personnel dans la collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs,

M. PAPI donne lecture de la proposition des mouvements (suppression) présentés auprès du CST du Centre de Gestion pour mettre à jour le tableau des effectifs :

Filière Médico-social

* Supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet – 31H00— pour cause de départ à la retraite.

Filière animation

* Supprimer l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 32h32 heures hebdomadaires – L'agent est toujours dans la collectivité mais a été inscrite sur une liste d'aptitude au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe –
Poste ouvert par l'assemblée délibérante (DEL_11_2026) en date du 24 février 2026 et agent mise en stage (arrêté de nomination 01/04/2026).

Vu l'avis n° 2026-06-17 du 11 juin 2026

M. Le Maire informe les élus qu'il sera porté les modifications suivantes au tableau des effectifs, à savoir :

1/ Supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet – 31H00.

2/ Supprimer l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de de 32 heures 32 soit 32.53/35^e.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

- **ADOpte** le tableau des effectifs, joint en annexe à la présente délibération, à compter du 01/07/2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
VELAT Jocelyne,



Le Maire,
GERVAIS André

